

Communiqué de presse

Paris, le 13 mars 2020

Vacataires à l'université : SUD éducation exige le paiement des heures des personnels

Dans plusieurs universités, le couperet tombe pour les personnels embauchés sous le statut de vacataire. Les président-e-s d'universités annoncent que les vacataires, qui ne pourront effectuer leurs heures d'enseignement en raison de la fermeture des lieux de travail, ne seront pas payé-e-s.

Au lendemain du discours présidentiel, ces annonces révèlent l'ampleur de l'hypocrisie du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche au sujet de la précarité.

SUD éducation exige que les établissements d'enseignement supérieurs qui ont recours aux vacataires appliquent les engagements pris par le gouvernement dans le contexte de la crise sanitaire et de ne pas porter atteinte à la situation financière des personnels les plus fragiles.

SUD éducation exige que les personnels recrutés avec un statut de vacataire par les universités obtiennent la garantie de ne pas voir leur salaire baisser, et qu'aucun retrait sur salaire pour trop-perçu ne soit effectué.

Cette situation met en exergue la précarité extrême dans laquelle travaillent ces collègues.

SUD éducation revendique la fin du statut de vacataire, et la signature immédiate de contrats de droit public pour tous les personnels concernés.

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org

